



Pointe-à-Pitre le 29 novembre 2018,

**Institut de Recherche sur  
l'Enseignement des  
Mathématiques section  
Guadeloupe et l'association  
PROMATH**

**Référence :**

UA/IREM/DM/ N°2018-54

**Dossier suivi par :**

Delphine MONDAT

Tél. 0590 48 30 43

[delphine.mondat@univ-antilles.fr](mailto:delphine.mondat@univ-antilles.fr)

**Responsable section :**

Frédéric LOUVET

Tel: 0690626606 / 0619606732

[frederic.louvet@ac-guadeloupe.fr](mailto:frederic.louvet@ac-guadeloupe.fr)

Monsieur Frédéric LOUVET

Responsable de la Section Guadeloupe  
de l'IREM de l'Université des Antilles

A

Madame / Monsieur le Directeur d'école

**Objet :** Organisation et inscription au 28<sup>e</sup> Rallye Mathématiques  
de l'IREM de l'Université des Antilles

Madame, Monsieur,

Afin de susciter des vocations scientifiques et de développer le travail d'équipe chez nos élèves, l'Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques de l'université des Antilles et l'association PROMATH Guadeloupe organisent le **28<sup>e</sup> Rallye Mathématiques**, qui met en compétition des équipes d'élèves d'écoles primaires, de collèges et de lycées.

Ce concours, placé sous la haute autorité du Recteur, consiste à résoudre en temps limité, une série d'exercices variés qui font vivre les mathématiques autrement. Les élèves concourent par équipes de trois durant une heure. Tous les établissements publics et privés sont concernés. Chaque année, de nombreux élèves, écoliers, collégiens et lycéens y participent.

Le rallye suscite un véritable engouement auprès des élèves de l'Académie depuis 28 ans.

Les épreuves se déroulent en deux phases : l'épreuve de sélection dans les établissements le **mardi 29 janvier 2019** et les finales Académiques les **mercredis 13, 20 et 27 mars 2019**. La cérémonie de remise des prix est fixée en **mai 2019** au siège social du Crédit Agricole à Petit Pérou.

Un établissement peut s'inscrire selon deux modalités qui vous sont rappelées en page 2.

Nous vous demandons d'inscrire votre établissement à l'aide d'**un formulaire en ligne** dont voici le lien : (en cas de soucis n'hésitez pas à prendre contacte avec nous).

<http://calamar.univ-ag.fr/uag/irem/Guadeloupe/Rallye2019/>

En retour de cette inscription, vous recevrez une confirmation d'inscription puis une facture pro-forma que vous pourrez utiliser pour effectuer votre règlement par virement bancaire ou par chèque.

Frédéric LOUVET

Responsable de la Section Guadeloupe  
de l'IREM de l'Université des Antilles,

**Rappel des modalités d'inscription :**

**Mode 1 :** Une *inscription par équipe* d'un montant de 6€ par équipe.

**Mode 2 :** Une inscription de toutes les équipes participantes par l'intermédiaire d'une *adhésion à l'association PROMATH* dont le montant dépend de **la taille de l'établissement** tel que décrit dans le tableau suivant :

Taille de l'Établissement : (Nombre total d'élèves)	De moins de 300 élèves.	Compris entre 301 et 600 élèves	Compris entre 601 et 1000 élèves	De plus de 1000 élèves
Montant de l'adhésion	45 €	80 €	140 €	170 €

Bien sûr chaque établissement ne fera qu'un seul choix... En cas de problème pour l'adhésion à PROMATH, nous vous conseillons **le mode1**.

**Deux modes de paiement sont à disposition de chaque établissement :**

➔ **1ère possibilité :** « *Virement bancaire* sur le compte de l'association PROMATH (cf RIB ci-dessous) »

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE - IBAN				
RIB FRANCE	Banque 14006	Guichet 00000	Numéro de compte 39002885569	Clé 70
IBAN ETRANGER	FR76 1400	6000 0039	0028 8556 970	BIC AGRIGPGX
Domiciliation GRAND CAMP Tél : 0820206711	(06011)	Nom et adresse du titulaire ASSOC. PROMATH CHEZ M. BAUDET SERGE  LOT CHULEM BERGNOLLE 97122 BAIE MAHAULT		

➔ **2ème possibilité :** « *Paiement par chèque* »

*Coupon détachable pour paiement par chèque*

École : .....  
Banque : .....  
Chèque n° : .....  
Montant : .....  
Fait à ..... le : .....  
Nom du directeur :  
.....

Coupon et chèque à renvoyer à,  
**IREM de l'Université des Antilles,  
Section Guadeloupe,  
- INSCRIPTION RALLYE 2019 -  
Campus de Fouillole  
Bâtiment Recherche  
BP592  
97157 Pointe à Pitre CEDEX**

-----  
Le règlement doit être adressé à l'ordre de :  
**Association PROMATH**

Signature :